

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction Enfance Famille
11048

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 JUIN 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET / MME BRIGITTE DEVESA**

OBJET : Subventions allouées à des associations pour leurs actions de prévention et d'insertion sociale et éducative. Exercice 2019.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la PMI, la santé, l'enfance et la famille, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Conseil départemental a conclu des conventions avec des associations au titre de la protection de l'enfance pour mener notamment des actions de prévention auprès des jeunes en difficulté.

Ces associations ont pour objet de :

- prévenir la délinquance juvénile afin d'éviter les passages à l'acte et les conduites à risque ;
- prendre en charge des jeunes en situation d'échec (exclusion des collèges) et proposer un accompagnement éducatif adapté, en leur permettant de vivre des situations de réussite ;
- prévenir et accompagner des adolescents en risque ou en situation de prostitution en proposant des alternatives à leur situation pour permettre leur insertion sociale et professionnelle.

Le présent rapport, dont les tableaux de propositions de subventions sont en annexe, a pour objet de proposer le renouvellement des subventions pour le fonctionnement des associations suivantes :

- Amicale du nid : siège, 21 rue du château d'eau 75010 Paris, présidée par Madame Marie-Hélène Franjou ;
- Arts et développement, 360 boulevard National, 13003 Marseille, présidé par Monsieur Patrice Boulan ;
- Association de développement d'entreprises locales et d'insertion économique et sociale (ADELIES), présidée par Monsieur Olivier Herbaut ;
- Saint André loisirs et culture, 1 rue Boisseau BP 92 - 13016 Marseille, présidé par Monsieur Jacques Vialle ;
- Centre social Baussenque, 34 rue baussenque 13002 Marseille, présidé par Monsieur Nicolas Garcysynski.

En cas d'accord, les subventions de fonctionnement feront l'objet d'un versement unique, après signature avec chacune des structures de la convention type prévue à cet effet.

Le montant total des subventions s'élève à 146 000 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL